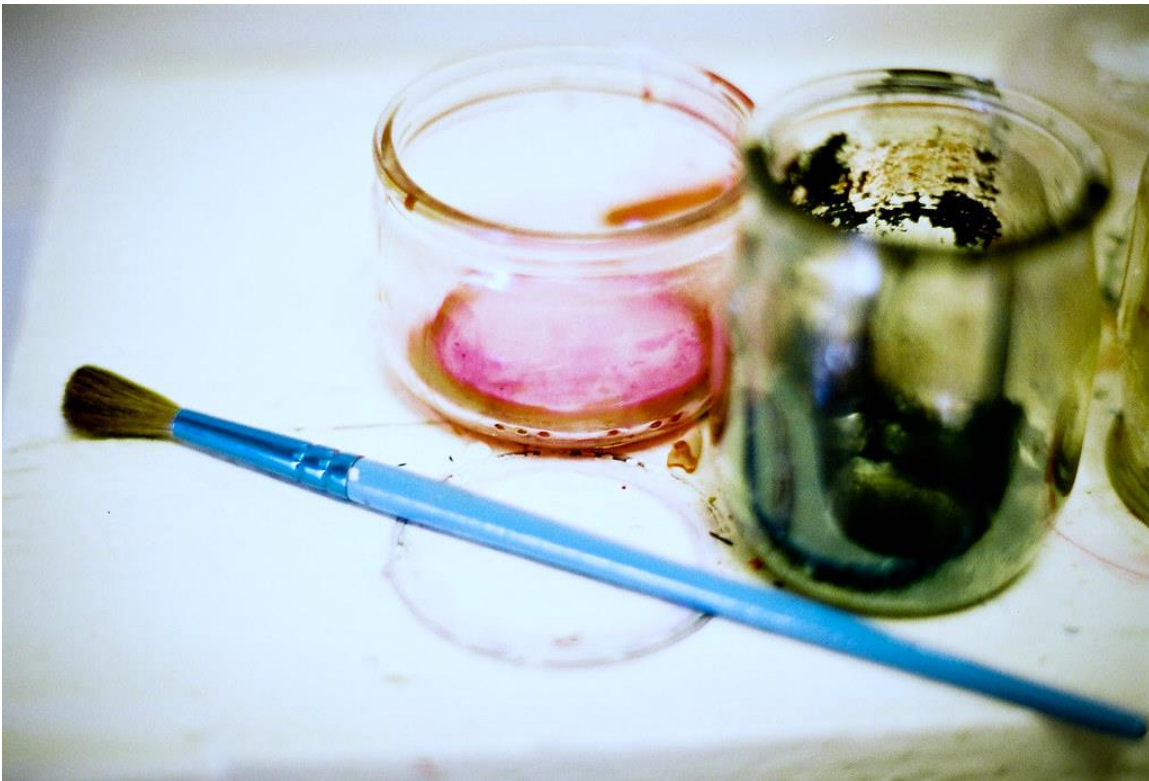


COVID-19

RÉFÉRENTIEL DU PLAN DE RETOUR SÉCURITAIRE POUR L'ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES 2020-2021



**Association québécoise des éducatrices et des éducateurs
spécialisés en arts plastiques (AQÉSAP)**

Version modifiée en date du 13 août 2020

Pour consulter la version la plus récente de ce document, cliquez [ici](#).

MISE EN CONTEXTE

La période de confinement pour la pandémie liée à la COVID-19 a mis en évidence la créativité des enseignants d'arts plastiques afin de maintenir le contact avec les élèves en proposant des activités accessibles permettant de mobiliser et de stimuler leur intelligence. Ils ont également su consolider des apprentissages essentiels prévus au Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) dans le respect des contextes familiaux et des besoins des élèves. Le [Plan de retour pour la rentrée scolaire 2020-2021](#) au primaire et au secondaire du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), dont les grandes lignes sont sur leur site, constitue un nouveau défi et exigera plusieurs niveaux d'adaptations, tant sur le plan de l'environnement physique et matériel (locaux, matériaux, outils, etc.) que pédagogique et didactique. Les enseignants spécialistes sont experts dans leur discipline et doivent être consultés pour trouver des solutions qui sauront répondre aux exigences qu'impose cette situation exceptionnelle.

Le contexte spécifique de chaque établissement nécessitera des variations dans l'horaire habituel, la fréquence et les modalités d'enseignement (en présentiel ou à distance) afin de respecter, dans la mesure du possible, les spécificités artistiques de chaque milieu. À cet égard, l'Association québécoise des éducatrices et des éducateurs spécialisés en arts plastiques (AQÉSAP) suggère dans ce référentiel diverses pistes de réflexions que chacun des milieux peut mener avec les spécialistes en place et l'équipe-école. Toutefois, la situation des enseignants spécialistes exige une attention particulière, car souvent ceux-ci ont à leur tâche plus d'une école et parfois deux disciplines artistiques. Cette collaboration est donc nécessaire pour faciliter l'enseignement artistique en contexte particulier et en groupe-classe stable tel que mentionné dans le [Plan de la rentrée scolaire 2020](#) du MEES. Pour le bien-être des élèves, assurer une pratique artistique quotidienne est nécessaire, voire salutaire pour beaucoup d'entre eux; elle leur permet d'exprimer leurs émotions, de libérer le stress en plus de préserver un équilibre en cette période difficile. Bien que les enseignants spécialistes ne soient pas des art-thérapeutes formés, ils peuvent utiliser des stratégies inventives reconnues qui permettront aux élèves de réfléchir et de représenter leurs émotions, leurs angoisses et leurs traumatismes dans des situations d'apprentissage signifiantes. Il est avantageux de prendre en considération, voire de réinvestir les nouvelles pratiques qui ont émané de l'enseignement à distance depuis mars dernier (usage du numérique, enseignement en mode synchrone et asynchrone, mobilisation de nouveaux outils, etc.). L'AQÉSAP s'engage à fournir des pistes de solution concernant les mesures sanitaires, la gestion du matériel et du temps, l'aménagement de l'espace et l'enseignement à distance pour un retour à un enseignement artistique sécuritaire dès la prochaine rentrée scolaire. À cet effet, l'AQÉSAP a produit ce référentiel en consultant la documentation de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), du MEES, ainsi que les pratiques de pays ou provinces ayant rouvert le milieu scolaire avant le Québec, dont la France et plus récemment, les recommandations de l'Ontario Art Education Association (OAEA).

N. B. : CE RÉFÉRENTIEL A ÉTÉ ENVOYÉ À PLUSIEURS INSTANCES POUR APPROBATION. TOUTEFOIS, CEUX-CI NOUS RENVOIENT EN RÉFÉRENCE À LEURS PROPRES DOCUMENTS.

[MODIFIÉ] PRÉCISIONS DES GESTES BARRIÈRES EN MILIEU SCOLAIRE

Les recommandations du gouvernement du Québec concernant les gestes barrières (tousser dans son coude, jeter ses mouchoirs, laver ses mains, garder une distance sociale, porter le masque dans des lieux publics fermés, etc.) permettant de limiter la propagation du virus et qui sont rappelés dans le présent référentiel doivent être appliqués en permanence. À l'heure actuelle, ce sont les mesures sanitaires de prévention individuelles qui sont les plus efficaces contre la propagation du virus.

LAVAGE DES MAINS

L'enseignant spécialiste en arts plastiques et les élèves qui entrent dans un local pour un groupe fixe ou dans un local d'arts plastiques doivent se laver les mains avec de l'eau savonneuse ou se les désinfecter avec un produit contenant au moins 60 % d'alcool et le faire également après chaque période d'enseignement.

[MODIFIÉ] DISTANCE SOCIALE ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Sachant que le ratio habituel est conservé dans les scénarios proposés par le MEES, l'organisation scolaire doit prévoir que les élèves restent à l'intérieur de groupes-classes stables dans un même local sans besoin de mesures de distanciation particulières entre les élèves d'un même groupe. Le MEES indique que le port du couvre-visage n'est pas obligatoire, mais il est recommandé pour les élèves des premier et deuxième cycles (1^{re} à la 4^e année) et permis pour les élèves du préscolaire (maternelle 4 et 5 ans). **Au primaire et au secondaire**, l'accès aux locaux d'arts plastiques est permis en respectant les mesures de distanciation et de désinfection. **Du troisième cycle du primaire (5^e et 6^e années) au secondaire**, le port du couvre-visage est obligatoire pour les élèves lorsqu'ils se déplacent dans les aires communes (couloirs, casiers, escaliers, etc.), en présence d'élèves de groupes-classes différents et dans le transport scolaire. Le couvre-visage peut être retiré une fois rendu dans les locaux spécialisés (bibliothèque, cafétéria, etc.), dont le local d'arts plastiques. Pour les élèves de **4^e et 5^e secondaire**, le port du couvre-visage est obligatoire lors des déplacements. Toutefois, ils peuvent le retirer une fois assis dans les locaux d'arts plastiques. La distance à respecter entre les élèves et l'adulte est de 2 mètres. Pour le personnel scolaire, le couvre-visage ne sera pas obligatoire en classe (sauf pour les maternelles) si la distance de 2 mètres est respectée avec les élèves. Toutefois, le personnel devra le porter en tout temps lors des déplacements dans l'école. À cet égard, L'AQÉSAP suggère de délimiter une zone sur le plancher qui indique clairement la distance à respecter pour maintenir les deux mètres recommandés lors d'une intervention avec un élève, sans quoi l'enseignant spécialiste devra porter le masque de procédure en classe.

[MODIFIÉ] AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Le MEES a prévu différents scénarios pour la prochaine rentrée scolaire. On les retrouve dans le document intitulé [Plan de la rentrée scolaire 2020](#). Ces scénarios affectent, entre autres, l'aménagement de l'espace. Le référentiel tient compte des scénarios du MEES et propose des suggestions en cohérence avec le principe où chaque élève demeure avec son groupe, peu importe les cours suivis.

[MODIFIÉ] LOCAL D'ARTS PLASTIQUES OU LOCAL RÉGULIER POUR UN GROUPE-CLASSE STABLE

Le [MEES](#) mentionne que pour les cours de musique, d'éducation physique et autres activités « spécialisées » dont les arts plastiques, il faut maintenir les mêmes règles concernant les groupes, mais la possibilité d'utiliser les locaux consacrés à ces activités est autorisée (local de musique, gymnase, laboratoire, etc.), sous réserve que les équipements soient désinfectés entre les groupes avant l'arrivée d'autres groupes d'élèves. Le fait qu'il sera demandé aux élèves de demeurer au même endroit durant une très grande partie de la journée, et donc de pouvoir se déplacer dans le local d'arts plastiques, pourra leur être bénéfique. L'AQÉSAP suggère donc de considérer en premier lieu l'utilisation du local d'arts plastiques comme étant le lieu à privilégier pour l'enseignement des arts plastiques. En plus d'être un environnement d'enseignement-apprentissage inspirant et qui incite à la créativité, l'utilisation du local d'arts plastiques atténue un grand nombre de contraintes pour

l'enseignant spécialiste, puisqu'il aura à sa disposition le matériel didactique dont il a besoin en plus de profiter des facilités pour le lavage des mains.

Toutefois, selon le contexte, l'enseignant spécialiste qui doit se déplacer pour plusieurs groupes-classes doit avoir l'équipement nécessaire pour faciliter le transport et l'entreposage des matériaux et outils. Avant d'opter pour un enseignement muni d'un chariot, l'organisation matérielle et de l'espace d'entreposage doivent aussi être bien réfléchis.

[MODIFIÉ] GESTION DU MATÉRIEL ET DU TEMPS

La gestion du matériel et du temps sont deux éléments qui doivent être abordés simultanément puisqu'ils ont des répercussions l'un sur l'autre. Habituellement, il est demandé aux parents en début d'année de faire l'achat de certains articles scolaires qui sont utilisés par l'ensemble des disciplines comme matériel individuel pour l'élève. Afin de réduire le partage du matériel au sein d'un même groupe, l'AQÉSAP suggère d'ajouter des articles spécifiques à l'enseignement des arts plastiques à la liste du matériel individuel de l'élève demandée aux parents, et ce, dans le respect de la [Loi n° 12](#) visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées. L'élève doit prévoir d'identifier tout son matériel à son nom et d'apporter celui-ci s'il doit se déplacer au local d'arts plastiques.

[MODIFIÉ] MATÉRIEL INDIVIDUEL DE L'ÉLÈVE :

- crayons à mine HB (au moins 2 qui ne sont pas pousse-mine);
- gommes à effacer;
- règle de 15 cm;
- paire de ciseaux;
- bâton de colle gros format de qualité;
- taille-crayons (avec réservoir);
- 1 paquet de 24 crayons de bois de qualité;
- 1 paquet de 24 crayons-feutres lavables de qualité;
- 1 cahier de 100 pages blanches dans lequel l'élève écrit, découpe et dessine;
- un couvre-visage;
- un couvre-tout ou une vieille chemise.

Ce matériel vise à répondre à certains éléments prescrits dans le PFEQ du MEES, mais cette liste ne peut répondre à tous les apprentissages prévus par le PFEQ. L'école peut fournir certains éléments complémentaires à la liste du matériel individuel comme la pâte à modeler, les pincesaux, etc. Autant que possible et dans une perspective sanitaire imposée par la COVID-19, les outils et matériaux seront rendus disponibles pour les élèves en présentiel afin de couvrir l'ensemble des apprentissages prévus au PFEQ.

[MODIFIÉ] MATÉRIEL D'ARTS PLASTIQUES MIS À LA DISPOSITION DES GROUPES-CLASSES

La CNESST permet le [partage de matériel et d'outils](#) à condition qu'ils soient nettoyés et désinfectés. Concernant le matériel didactique partagé en arts plastiques, l'AQÉSAP suggère de placer le matériel dans des bacs de plastique avec couvercle (format suggéré 41 x 29,5 x 17,5 cm) qui seront préparés par l'enseignant spécialiste selon sa planification. L'école doit prévoir l'achat de bacs de plastique avec couvercle et le matériel d'art en quantité suffisante afin d'en permettre la rotation. Après chaque période d'enseignement, le matériel est nettoyé et désinfecté selon le protocole que l'école aura mis en place. L'AQÉSAP suggère que le bac et son contenu soient remisés pour 24 heures avant de le rendre disponible à nouveau afin d'alléger la tâche de nettoyage et de désinfection entre chaque période d'enseignement. Toutefois, l'enseignant spécialiste doit s'assurer de nettoyer et de désinfecter les différents matériaux et outils et les bacs de plastique avec couvercle en fonction des indications de la charte du tableau 1.

L'enseignant a la responsabilité d'organiser l'entreposage des travaux des élèves à la fin de chaque période d'enseignement. Finalement, l'AQÉSAP suggère de mettre en place certaines stratégies gagnantes pour une gestion efficace du matériel et du temps.

- Jumeler des périodes d'enseignement à l'horaire pour un cycle réduit la fréquentation d'un trop grand nombre d'élèves dans les locaux dans une même journée.
- Faire la rotation du matériel didactique partagé par un même groupe à l'aide des bacs de plastique avec couvercle.
- Alternner entre chaque journée des activités de création et des activités d'appréciation.
- L'utilisation de petits portfolios pour chacun des groupes peut s'avérer utile ainsi que l'utilisation d'un portfolio numérique.
- Évaluer dans l'action, remettre rapidement les travaux aux élèves et varier la collecte des traces d'apprentissage.
- Morceler les projets ou situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) afin que les parties pratiques soient réalisées lors des moments de classe en présentiel. D'autres sections de projets ou SAÉ peuvent être demandées en devoir dans le carnet individuel de l'élève, par exemple la réalisation de croquis, certains exercices de base, etc.
- Utiliser des outils numériques et traditionnels en alternance peut éviter une surcharge du temps reliée à la tâche quotidienne de nettoyage et de désinfection.
- Gestion du temps : initier les élèves à l'environnement numérique choisi par son établissement (ex. : TEAMS, Zoom, etc.) pour la remise des travaux et des devoirs, et les communications aux parents afin de mettre en place des balises en cas de confinement.

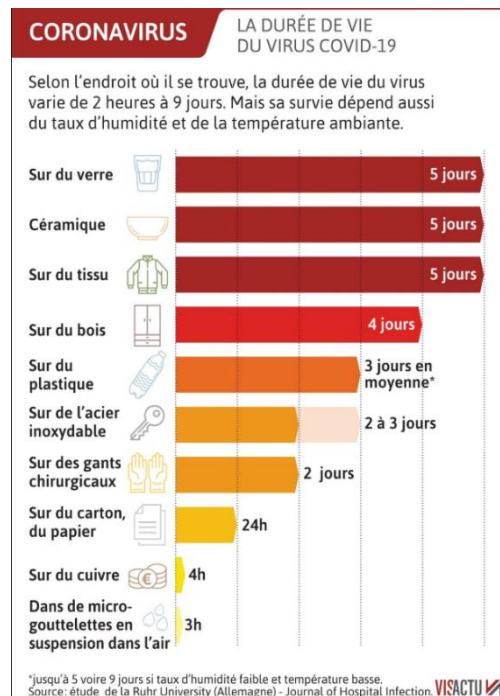


Tableau 1 [Tableau](#) issu de la [recherche](#)

L'AQÉSAP suggère de prévoir suffisamment de temps pour les déplacements, les pauses, la gestion du matériel didactique, le nettoyage et la désinfection des bacs de plastique avec couvercle et de leur contenu, etc.

L'organisation du temps et des horaires étant sous la responsabilité des équipes-écoles, il est difficile pour l'AQÉSAP de suggérer des scénarios transférables pour tous les types de formation en arts plastiques (formation obligatoire, formation optionnelle et multimédia). Dans la mesure du possible, autant au primaire qu'au secondaire, le MEES souhaite « favoriser le regroupement d'élèves de mêmes programmes pédagogiques particuliers au sein de groupes-classes. ». L'AQÉSAP suggère aussi de considérer à débiter la conception des horaires en fonction des cours qui comportent une dimension importante de manipulation pour permettre le jumelage des périodes. De plus, elle suggère de prévoir des périodes d'enseignement où les cycles sont regroupés dans une même journée, surtout au primaire et dans le cas d'un enseignement avec des chariots.

Concernant le secondaire, l'AQÉSAP suggère de considérer la formation des groupes-classes à partir des cours optionnels ou profils afin de maintenir les choix des élèves tout en rendant hermétiques les groupes.

En ce qui concerne plus spécifiquement les 4^e et 5^e secondaires (considérés du 2^e cycle dans les scénarios du MEES), les cours d'arts plastiques optionnels ou arts plastiques et multimédia, l'AQÉSAP suggère qu'ils demeurent à l'horaire en envisageant un aménagement du temps tel que des périodes sans présence d'élèves pour que puisse s'offrir un enseignement à distance par l'enseignant spécialiste ou une plage horaire allongée dans le cas d'un enseignement en présentiel ou toute forme d'aménagement du temps en concertation avec les enseignants spécialistes concernés. Ces suggestions permettent de maintenir des cours optionnels en arts plastiques à l'horaire et d'assurer les crédits qui leur sont associés. L'AQÉSAP croit qu'une organisation scolaire tenant compte des cours optionnels au secondaire favorise une plus grande motivation et un meilleur engagement scolaire chez les élèves.

[MODIFIÉ] TRANSPORT D'OBJETS ENTRE L'ÉCOLE ET LA MAISON ET MATÉRIAUX RÉCUPÉRÉS

Les élèves et les membres du personnel doivent limiter le transport d'objets entre l'école et la maison. Si l'enseignant spécialiste d'arts plastiques apporte du matériel à l'école, il doit le désinfecter ou l'isoler selon la charte du tableau 1. Toutefois, certaines écoles en France permettent l'usage de matériaux neufs ou non récupérés récemment venant de la maison (tissus, cartons mousses, polystyrène, plastiques, etc.). Cet élément à propos du matériel de récupération doit être encadré par le protocole sanitaire de l'école.

[MODIFIÉ] MATÉRIEL INFORMATIQUE PRÊTÉ À L'ÉLÈVE

Puisque les mesures sanitaires promues par le gouvernement du Québec autorisent l'accès aux laboratoires d'ordinateurs et que l'équipement informatique rendu disponible aux élèves fait partie de la liste des surfaces qui doivent être désinfectées après chaque usage, l'AQÉSAP invite chaque établissement à réfléchir sur l'utilisation sécuritaire des outils technologiques en classe. L'intérêt grandissant des jeunes pour la technopédagogie justifie les efforts à mettre en place pour préserver la création numérique en classe d'arts plastiques. De plus, l'utilisation du numérique est mentionnée dans le PFEQ et se retrouve au cœur du développement de la compétence numérique du Ministère. L'achat de rallonges électriques peut être nécessaire pour réaménager le local spécialisé (local d'arts plastiques et de multimédia) afin de permettre des espaces où l'utilisation des outils technologiques est possible. Afin de rendre les outils technologiques rapidement disponibles d'une période d'enseignement à l'autre, l'AQÉSAP suggère l'utilisation de lingettes désinfectantes après chaque usage ou tout autre produit recommandé par l'INSPQ. Elle suggère aussi que l'élève puisse utiliser son ordinateur portable ou tout autre outil numérique personnel pertinent avec l'accord

de l'enseignant responsable. Il faut toutefois prendre en considération les politiques, les permissions au niveau des couvertures d'assurance ainsi que le code d'éthique de l'école sur l'utilisation des outils technologiques personnels des élèves.

[MODIFIÉ] MATÉRIEL INFORMATIQUE MIS À LA DISPOSITION DES ENSEIGNANTS

Considérant que la CNESST limite le partage des accessoires et appareils professionnels (p. ex. : stylos, téléphones, tablettes, souris d'ordinateur), l'AQÉSAP suggère aux enseignants spécialistes de signifier leurs besoins en technopédagogie. L'AQÉSAP propose que les enseignants spécialistes disposent minimalement d'un ordinateur portable fonctionnel et d'une caméra document assortie (IPEVO®, Hue®) ou d'une tablette numérique afin de pouvoir faire des manipulations à distance et de permettre à tous les élèves de bien voir, à partir de leur place respective en classe, les gestes transformateurs à réaliser. Ceci permet de maintenir la distance et d'éviter la propagation du virus. Dans le cas d'un local pour un groupe fixe, la CNESST recommande qu'avant de le quitter, les surfaces fréquemment touchées durant l'enseignement (tableau numérique interactif, dessus de bureau, chaises, outils professionnels, etc.) soient désinfectées à l'aide de lingettes désinfectantes ou tout autre produit recommandé.

LE NETTOYAGE ET LA DÉSINFECTION DES LOCAUX, DES OUTILS ET DES MATÉRIAUX

Le nettoyage et la désinfection des locaux, des outils et des matériaux sont des mesures sanitaires essentielles de la lutte contre la propagation du virus. Chaque établissement est responsable de son protocole sanitaire. Le gouvernement du Québec ne recommande pas l'usage de produits en vaporisateur pour le nettoyage et la désinfection. Le nettoyage doit toujours précéder la désinfection. Compte tenu du matériel didactique partagé au sein d'un même groupe-classe, il convient de distinguer les termes nettoyage et désinfection afin d'effectuer la bonne tâche selon le protocole sanitaire mis en place dans l'école.

L'AQÉSAP suggère que les directions d'écoles rendent disponibles des produits nettoyants et désinfectants, des gants et des chiffons en microfibre en quantité suffisante aux enseignants spécialistes en arts plastiques à proximité des lieux d'apprentissage-enseignement.

PRÉCISION SUR LE NETTOYAGE

Le nettoyage permet d'enlever un certain nombre d'agents infectieux, mais il ne les détruit pas. Le nettoyage doit se faire avec de l'eau propre et du savon ou un nettoyant. Le rinçage est nécessaire après le nettoyage.

Comme recommandé par le gouvernement du Québec, le nettoyage des sols, poignées de porte, interrupteurs, etc., devra être réalisé par l'équipe d'entretien de l'école et selon le protocole sanitaire mis en place dans l'école. L'AQÉSAP suggère de porter une attention particulière au temps accordé aux périodes de transition telles que les pauses et les déplacements à chariots de classe en classe pour la tâche que peut exiger le nettoyage. L'AQÉSAP suggère aussi que l'entretien par période d'enseignement soit sous la responsabilité de l'enseignant spécialiste en ce qui concerne les surfaces fréquemment touchées telles que les plans de travail, les chaises, les tabourets et les outils professionnels partagés entre les enseignants et les élèves (les bacs de plastique et leur contenu), ou tout autre équipement régulier.

[MODIFIÉ] PRÉCISION SUR LA DÉSINFECTION

La désinfection détruit ou inactive de façon irréversible les agents infectieux. La désinfection est nécessaire pour les objets et les surfaces les plus à risque de contamination ou qui ont été en contact avec les gouttelettes issues de la salive, par exemple les crayons que l'élève peut porter à sa bouche. Puisque les élèves sont souvent regroupés autour d'un plan de travail en classe d'arts plastiques et qu'ils peuvent partager certains matériaux et outils, il importe de bien planifier le nettoyage et la désinfection de ceux-ci. L'AQÉSAP suggère que les directions d'écoles équiper les classes d'arts plastiques de produits désinfectants correspondant au protocole sanitaire de l'école et de produits à usage rapide tels que des lingettes désinfectantes ou tout autre produit recommandé.

[MODIFIÉ] L'ENSEIGNEMENT-APPRENTISSAGE À DISTANCE

Dans un des deux scénarios au secondaire, le MEES envisage à la rentrée 2020-2021 que l'école offre des ressources en ligne et des activités pédagogiques à l'extérieur des locaux habituels des écoles. De plus, le MEES demande à ce que toutes les écoles du Québec prévoient un protocole d'urgence dans l'éventualité d'un nouveau confinement et dans le cas des élèves plus vulnérables. L'enseignement à distance devient alors une réalité dont il faut absolument tenir compte dans la planification des apprentissages, autant que celle incluant un contact et une participation active des élèves. À cet égard, l'AQÉSAP a produit le document [Retour en classe graduel et l'enseignement des arts plastiques](#) lors du confinement en mars 2020.

Le MEES a déployé une réflexion autour des savoirs essentiels à considérer en temps de pandémie. Les services éducatifs ou pédagogiques des Centres de services scolaires (CSS) ont mis à la disposition des enseignants ces ressources ministérielles ainsi que d'autres ressources en vue de soutenir l'apprentissage et l'enseignement à distance. Pour en savoir plus, consultez les différents CSS de votre région. Le MEES a permis que chaque enseignant ait accès à une formation sur l'enseignement à distance sur le site de la [TÉLUQ](#). Le Service national du RÉCIT offre plusieurs formations pour répondre à ce besoin via la plate-forme [Campus RÉCIT](#). Le Service national du [RÉCIT du domaine des arts](#) a, de son côté, offert des formations, des activités et des ressources pour soutenir l'enseignement dans les quatre disciplines artistiques lors de ce contexte particulier. Il développe actuellement une formation à distance (FAD) qui sera très bientôt disponible pour le 4^e secondaire en arts plastiques.

Le MEES a précisé les [seuils minimaux de services éducatifs à distance](#) à rendre en cas d'un nouveau confinement. Dans son *Plan de la rentrée scolaire 2020*, présenté le lundi 10 août dernier, de nouvelles directives viennent préciser le nombre d'heures requis pour l'enseignement en ligne. En effet, un nombre d'heures est décerné par année et par cycle, autant au primaire qu'au secondaire.

Bien que la situation soit exceptionnelle et exige des enseignants une faculté d'adaptation plus rapide qu'en temps normal, il est du devoir professionnel de chaque enseignant de se former à cette nouvelle réalité de l'enseignement à distance afin d'offrir une expérience d'apprentissage qui réponde aux besoins des élèves.

Pour soutenir l'apprentissage-enseignement à distance, voici quelques pistes intéressantes que l'AQÉSAP a rédigées. Elle inclut aussi dans ces pistes d'autres éléments sélectionnés et bonifiés qui sont mentionnés au document *Visual Arts and Media Arts Reimagined: Recommendations for Reopening Schools* de l'Ontario :

- L'apprentissage à distance exige une adaptabilité et un état d'esprit flexible. Établissez régulièrement des réunions en ligne, des attentes claires et maintenez les cours à jour. Concevez les projets ou SAÉ

à l'avance. Au primaire, il est suggéré que les spécialités (les disciplines artistiques, l'anglais et l'éducation physique) soient intégrées au calendrier hebdomadaire des enseignants titulaires et soient regroupées par cycle. Cette stratégie permettrait d'uniformiser les pratiques pour entrer en communication avec les élèves.

- Réalisez une planification globale qui tient compte à la fois d'un apprentissage en présentiel et d'une version en apprentissage à distance pour le même projet ou SAÉ. Morceler les sections de vos projets ou SAÉ pour qu'ils puissent se déployer plus facilement dans le temps et dans une diversité de contextes. Prévoyez des projets ou SAÉ de plus courtes durées et qui interpellent deux compétences à la fois.
- Engagez les élèves avec des tâches et des projets significatifs.
- Faites preuve de souplesse en permettant aux élèves d'exprimer leurs points de vue, leurs intérêts et leurs sentiments. Les arts plastiques ou le multimédia peuvent offrir un espace bienveillant pour l'apprentissage socioémotionnel.
- La participation familiale est un élément important. Les projets comprenant le choix et la voix des élèves permettront d'accroître l'engagement de ceux-ci. Lorsque les parents sont impliqués et qu'ils sont emballés par l'apprentissage, l'art devient plus important et est considéré dans la séquence des apprentissages à faire à la maison.
- Offrez plutôt une rétroaction de qualité; ne vous obsédez pas sur les notes. L'évaluation des apprentissages en ligne est différente. Les élèves ont toujours besoin d'une rétroaction continue et bénéficieront d'encouragements et de validations, en fonction de leur travail. N'oubliez pas non plus que si l'évaluation est fondée sur la triangulation des preuves (c.-à-d. par des observations, des conversations et des productions), l'accent est alors mis sur le processus et moins sur l'évaluation d'un produit final achevé.
- Permettez aux élèves de mettre en valeur leurs travaux et leurs réalisations. Trouvez des façons de célébrer les réussites des élèves, entre autres par le biais d'expositions virtuelles.
- Utilisez les approches de la classe inversée et de l'enseignement explicite en soutien à l'apprentissage. Créez ou utilisez des capsules vidéo et du matériel visuellement convaincants, succincts pour attirer l'attention des élèves. Au lieu de fournir des instructions par écrit, créez des images, des graphiques et des vidéos pour expliquer les processus. Ces approches viennent soutenir grandement tous les élèves et tout particulièrement les élèves à besoins particuliers.
- Sondez vos élèves sur les matériaux qui leur sont accessibles à la maison. Élaborer une liste de fournitures d'art pouvant être utilisées dans un kit que les élèves peuvent emporter à la maison. Avec un accord entre la direction d'école et la famille, organisez des kits à prêter en cas de confinement afin d'éviter l'iniquité entre les classes sociales et d'assurer la qualité des apprentissages. (Voir [« gestion du matériel et du temps »](#) ci-dessus)
- Demandez de regarder le contenu du bac de recyclage à la maison afin de débiter une collecte de matériaux qui pourraient être utiles (supports différents, etc.). Comme les élèves ont peu de matériel d'art à la maison, les activités d'apprentissage et les créations doivent être conçues en partie avec des matériaux, des outils ou des articles recyclés.

- Dirigez les parents ou les élèves vers des ressources permettant de pallier le manque de matériel (p. ex. : recette de colle, recette de pâte à modeler, etc.).
- Communiquez vos routines et vos attentes avec clarté et cohérence (c.-à-d. le moment où vous publiez le travail en ligne, comment les élèves peuvent accéder aux ressources, comment ils peuvent vous rejoindre, etc.). Ceci permet d'atténuer la charge cognitive et le stress pour la plupart des élèves et des parents.
- Utilisez le cahier de trace pour documenter la démarche de création et pour servir de lieu de pratique technique. L'utilisation d'un portfolio numérique s'avère un outil essentiel afin d'assurer un suivi rigoureux du processus d'apprentissage ainsi que pour la rétroaction à faire aux élèves.

RÉFÉRENCES

1. CNESST-[Guide scolaire](#)
2. CNESST, [Guide de normes sanitaires en milieu de travail — COVID-19 La SST, c'est l'affaire de tous!](#)
3. CNESST, [Affiche scolaire](#)
4. Gouvernement du Québec, [Cadre de la compétence numérique](#)
5. Gouvernement du Québec-[Rentrée en éducation et en enseignement supérieur/automne 2020](#)
6. **[NOUVEAU]** Gouvernement du Québec, <https://www.quebec.ca/education/rentree-education-automne-2020-covid-19/>
7. Guide-Scolaire de la CNESST : [Guide de normes sanitaires en milieu de travail pour le réseau scolaire \(préscolaire, primaire, secondaire, formation générale des adultes et formation professionnelle\) — COVID-19 La SST, c'est l'affaire de tous!](#)
8. Ontario Art Education Association [Visual Arts & Media Arts Reimagined: Recommendations for Reopening Schools](#)
9. Gouvernement du Québec, [Aide-mémoire sur la gratuité scolaire et contributions financières pouvant être exigées.](#)
10. Gouvernement du Québec, [Guide de normes sanitaires en milieu de travail pour le réseau scolaire \(préscolaire, primaire, secondaire, formation générale des adultes et formation professionnelle\) — COVID-19 La SST, c'est l'affaire de tous!](#)
11. Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, France. [Guide relatif au fonctionnement des écoles et établissements scolaires dans le contexte Covid-19](#)
12. Durée du virus sur les surfaces, [gouvernement du Québec](#)
13. Gouvernement du Québec [Mesures de sécurité pour les travailleurs et les enfants dans les écoles primaires en contexte de COVID-19](#)
14. France, Académie de Versailles : [Pour une reprise raisonnée et réfléchie en arts plastiques](#)
15. Gouvernement du Québec, [la COVID-19 au Québec](#)
16. Ministère de la Santé et des Services sociaux. 2020. Prévention et contrôle des infections dans les services de garde et écoles du Québec. Entretien, hygiène et salubrité des objets, des surfaces et des locaux. Chapitre 4, p 59 et 61. Disponible au <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/guide-garderie/chap4-entretien-hygiene.pdf>
17. National Art Education Association, <https://arteducators-prod.s3.amazonaws.com/documents/1542/7d4e67c2-1721-4f98-a7f3-9227cb6860c5.pdf?1590502518>